



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2023-134

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2023

# Sommaire

## **Préfecture des Côtes d'Armor / DRCT**

22-2023-06-16-00001 - Arrêté du 12 juin 2023 portant délégation de signature aux sous-préfets chargés de la permanence préfectorale (2 pages) Page 3

## **SGCD / SLIF**

22-2023-06-15-00002 - Arrêté 15 juin 2023 portant délégation de signature aux porteurs de carte achats - périmètre préfecture (4 pages) Page 6

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2023-06-16-00001

Arrêté du 12 juin 2023 portant délégation de  
signature aux sous-préfets chargés de la  
permanence préfectorale

**- A R R Ê T É -**  
**portant délégation de signature aux sous-préfets  
chargés de la permanence préfectorale**

**Le préfet des Côtes-d'Armor  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
  - VU** la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République
  - VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
  - VU** le décret du 26 mai 2020 portant nomination de M. Bernard MUSSET, sous-préfet de Dinan ;
  - VU** le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor ;
  - VU** le décret du 14 juin 2022 portant nomination de M. Serge DELRIEU, sous-préfet de Guingamp ;
  - VU** le décret du 23 juin 2022 portant nomination de M. David COCHU, secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor ;
  - VU** le décret du 21 octobre 2022 portant nomination de M. Thomas ODINOT, sous-préfet de Lannion ;
  - VU** le décret du 23 mai 2023 portant nomination de Mme Emeline BARRIERE, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Côtes-d'Armor ;
- CONSIDÉRANT** que dans le cadre des permanences qu'ils sont amenés à assurer, les sous-préfets peuvent être conduits à signer des actes administratifs débordant de leurs attributions ou des compétences qui leur sont conférées ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor ;

- **ARRÊTE** -

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée aux sous-préfets chargés de la permanence préfectorale, selon le tableau hebdomadaire établi à cet effet, afin de signer sur l'ensemble du territoire départemental, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents en toutes matières, ainsi que tous actes en matière contentieuse devant les juridictions administratives et judiciaires (notamment ceux liés aux mesures d'hospitalisation sous contrainte ainsi que les mémoires) à l'exception :

- des règlements généraux de police et de leurs modificatifs,
- des arrêtés de conflits.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée aux sous-préfets chargés de la permanence préfectorale, selon le tableau hebdomadaire établi à cet effet, afin de signer :

- les arrêtés portant retrait d'une obligation de quitter le territoire français ou d'un refus de titre de séjour, les décisions portant refus de titre de séjour ainsi que celles assorties d'une mesure d'éloignement, les décisions d'éloignement (les obligations de quitter le territoire avec ou sans délai de départ volontaire, les arrêtés portant interdiction de circulation sur le territoire français, les décisions fixant pays de renvoi, les interdictions de retour et les arrêtés de réadmission Schengen),
- les réquisitions aux fins d'extraction des personnes détenues en vue de leur comparution devant des juridictions ou organismes de l'ordre administratif,
- les décisions d'assignation à résidence, les décisions de placement, de prolongation et de maintien en rétention administrative,
- les saisines du juge des libertés et de la détention (JLD) et de la Cour d'appel pour le recours à la visite domiciliaire,
- les demandes de prolongation de rétention administrative devant le juge des libertés et de la détention (JLD),
- la défense de la décision de placement en rétention administrative,
- les requêtes en appel,
- les lettres de mise en demeure de quitter un logement pour demandeur d'asile,
- les référés mesure utile.

**ARTICLE 3 :** L'arrêté du 4 avril 2023 portant délégation de signature aux sous-préfets chargés de la permanence préfectorale est abrogé.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Dinan, le sous-préfet de Guingamp, le sous-préfet de Lannion et la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 16 JUIN 2023

Le Préfet,  
  
Stéphane ROUVÉ

*Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

SGCD

22-2023-06-15-00002

Arrêté 15 juin 2023 portant délégation de  
signature aux porteurs de carte achats -  
périmètre préfecture



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun  
Départemental**

**- ARRÊTÉ -  
portant délégation de signature  
aux détenteurs de carte d'achat**

**Le Préfet des Côtes-d'Armor  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée ;
- VU** la loi la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté du 30 mars 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur (périmètre préfecture) ;
- VU** l'arrêté du 16 mai 2023 portant délégation de signature aux détenteurs de carte achat ;
- CONSIDERANT** l'installation de Mme Emeline BARRIERE, en qualité de directrice de cabinet, le 12 juin 2023 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>**: Délégation de signature est accordée aux personnes figurant dans le tableau en annexe du présent arrêté, afin d'utiliser dans le cadre de leurs attributions et dans la limite fixée, une carte d'achat nominative.

**Article 2 :** L'arrêté du 16 mai 2023 portant délégation de signature aux détenteurs de carte achat sur le périmètre de la préfecture est abrogé.

**Article 3 :** Le présent arrêté prend effet à compter du lendemain de sa date de publication.

**Article 4 :** La directrice du secrétariat général commun départemental est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le **15 JUIN 2023**



Stéphane ROUVÉ

*Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Annexe 1 :**

Porteur de carte d'achat	Service des porteurs de cartes	Programme carte d'achat
BANFI Murielle	Préfecture	354
BARRIERE Emeline	Préfecture	354
CHAPRON Manuella	Préfecture/Élections	232
CLEMENS Nicolas	Préfecture	354
CLOAREC Christiane	DDTM/Direction	354
COCHU David	Préfecture	354
DAVID Catherine	Préfecture	354
DELRIEU Serge	Préfecture	354
DUCEL Anne	Préfecture	354
ECOLAN Yann	Préfecture	354
GENERAUX Christophe	Préfecture	354
HINARD Julien	Préfecture	354
LAMAQUE Daniel	Préfecture	354
LE BELLEC Marianne	Préfecture	354
LE MERCIER Jean-François	Préfecture	354
LEBRUN Sarah	Préfecture	354
LEMERCIER Sébastien	Préfecture	354
MORCET Christine	DDPP/Direction	354
MUSSET Bernard	Préfecture	354
ODINOT Thomas	Préfecture	354
PANIEZ Thierry	Préfecture	354
POSTIC Lysiane	DDETS/Direction	354
VIVIER Jean François	Préfecture	354

